

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 MARS 2011**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le septième jour du mois de mars en l'an deux mille onze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 22 : 25 heures.

Présents :           **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence d'aucun citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Aménagement/urbanisme/développement  
Avis de motion
  - Plan d'urbanisme numéro 387-2007 (modification)
  - Règlement de zonage numéro 389-2007 (modification)
- 3) Voirie  
Développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin
  - Location de machineries (soumissions du 24 février 2011)  
Réfection de voirie à la route Pointe-Platon  
Règlement d'emprunt numéro 445-2010
  - Adoption

Levée de l'assemblée

099-2011

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

#### **AVIS DE MOTION**

#### **PLAN D'URBANISME NUMÉRO 387-2007 (MODIFICATION)**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement modifiant le règlement suivant :

#### **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :**

- prévoir une nouvelle aire d'affectation résidentielle au sud de la rue Leclerc (à même l'aire actuelle d'affectation C-3). La nouvelle zone sera délimitée comme suit :
  - Au nord par la rue Leclerc;
  - Au sud par la rivière du Petit-Sault;
  - à l'est par la limite est du lot n° 3 590 824;
  - à l'ouest par la limite ouest du lot n° 3 590 823.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 MARS 2011

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

### RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007 (MODIFICATION)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement modifiant le règlement suivant :

#### **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :**

- prévoir une nouvelle zone résidentielle au sud de la rue Leclerc (à même l'actuelle zone 18-C). Cette nouvelle zone sera délimitée comme suit :
  - Au nord par la rue Leclerc;
  - Au sud par la rivière du Petit-Sault;
  - à l'est par la limite est du lot n° 3 590 824;
  - à l'ouest par la limite ouest du lot n° 3 590 823.

Le présent avis de motion a pour effet de gel à compter de la présente conformément aux dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

### VOIRIE

#### DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE ERNEST-BLOUIN

100-2011

#### LOCATION DE MACHINERIES (SOUMISSIONS DU 24 FÉVRIER 2011)

Deux (2) soumissions reçues sur invitation :

- |                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| ➤ Les Excavations Ste-Croix inc. | 146 826,54 \$ |
| ➤ Construction Lemay inc.        | 170 295,09 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**ATTENDU QU'**en raison que les soumissions excèdent la limite permise de 100 000 \$ pour procéder par invitation conformément à la loi, ces soumissions ne peuvent être acceptées que par appel d'offres public seulement;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de refuser les soumissions reçues pour les raisons énoncées au préambule et de procéder à nouveau conformément à la loi.

#### RÉFECTION DE VOIRIE À LA ROUTE POINTE-PLATON RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 445-2010

101-2011

#### ADOPTION

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire de procéder à la réfection de voirie à la route Pointe-Platon;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** le coût total de l'achat et des travaux est estimé à 533 841 \$ net;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 06 juillet 2010;

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 07 MARS 2011**

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 445-2010 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 445-2010 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 445-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

102-2011

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 22 : 40 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.